



PLAN CADRE DE MISE EN PLACE D'UN POLE DES FEMMES APPELE COLLEGE DES FEMMES ET DES JEUNES



Ce projet est financé par la
Commission européenne





Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles du Congo

Rencontre nationale des femmes et des jeunes de la via Campesina

Theme: Renforcement des articulations de jeunes et de femmes à travers le féminisme paysan, la formation en leadership et la participation dans les espaces stratégiques.

Brazzaville, du 13 au 14 Juillet 2022



Pourquoi le collège des femmes et jeunes ?

- La CNOP CONGO, par rapport à sa vision et son évolution, a fait un constat selon lequel les femmes et les jeunes sont au centre de toute chose, il serait bien que ces derniers s'affichent dans la participation lors des décisions, de façon significative dans l'intérêt de leur promotion. Il est souhaitable de conjuguer des efforts de structuration au sein du collège des femmes et des jeunes et voir dans la mesure du possible comment relever ce défi. A ce jour, on parle autant de l'émancipation bien entendu ; mais elle ne peut que se reposer sur une réelle forme de structuration par la présence d'un pôle de femme et jeunes qui pourrait réfléchir, échanger et trouver des alternatives et des solutions adaptées.
- Le premier enjeu serait de structurer le pôle des femmes à travers un cadre juridique au sein de la CNOP CONGO, pour que les femmes et les jeunes se retrouvent et mettent en place des stratégies pour amplifier leurs actions sur la base de la réflexion, de l'échange sur les questions relatives à toute la chaîne de valeur de la filière agricole. Mais aussi voir quelles peuvent être les alternatives de solutions fiables et possibles, argumentées et proposées ou posées au niveau local, national et international.
- En l'absence d'un cadre juridique typique à la femme depuis la création a toujours rendu peu claire sa représentativité dans les espaces de prise de décision. Au niveau de la CNOP CONGO, ce point a été inscrit au PTBA transmis à la plateforme sous régionale qui l'ayant examiné avait pensé le programmé dans l'exécution de la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Organisations Paysannes en Afrique avec les fonds de financement FIDA. C'est en cette circonstance que les conséquences pouvant subvenir ont été atténuées par la production du présent document de plan cadre, qui est une émanation des objectifs et de la vision de la CNOP – CONGO relatif au plan stratégique ; y compris du manuel de procédures administratives et financières et de la stratégie de communication interne et externe pour impulser une évolution meilleure des actions de la femme et des jeunes en milieu rural, urbain et périurbain où sont érigés les organisations paysannes et productrices. Ces pôles sont reconnus, ils existent dans les départements où sont les antennes de la CNOP. Au niveau national, ils sont coordonnés par une responsable qui anime et dirige toutes les responsables départementales. La CNOP CONGO porte une attention particulière à la question du genre et des problématiques auxquelles sont souvent soumises les femmes notamment celles au foyer et chefs de ménages, qui par ailleurs, subissent des violences de tous genres.
- Le plan cadre est une stratégie organisationnelle spécifique qui conduira la destinée du collège des femmes et des jeunes et aura à contribuer efficacement à la politique de la filière tant sur le plan local, national, continental et international. Ce pôle relevant d'une grande importance aura aussi à rassembler bon nombre de femmes et jeunes autour afin de trancher de leurs problèmes pour évidemment renforcer leurs capacités....

Objectifs

- L'objectif principal est de renforcer les capacités institutionnelles à travers une bonne structuration des organisations paysannes et productrices des femmes afin de contribuer à la lutte centrée sur la réduction de la pauvreté d'ici 2015.
- Les objectifs spécifiques du collège de femmes et des jeunes sont en adéquation avec l'objectif principal, et soutiennent ainsi le développement des stratégies quant à l'augmentation de la production, de la capacité d'échanges et la vulgarisation des expériences dans l'intérêt d'un renforcement des capacités....

Les résultats attendus

Elles deviendront des actrices représentatives et capables de contribuer à la définition et l'élaboration des politiques de développement agricole et à la stabilité du système économique et éducatif.

Les thématiques devront être touchées

- Les thématiques toucheront les problèmes les plus pertinents de la filière que ce soit en terme de stratégie ou de politique à partir des rencontres, ateliers, consultations et autres moyens. Cependant, les idées novatrices et des alternatives de solutions à encourager seraient d'un atout considérable quant à la dynamique de consolidation.
- Les actions autour de ces thématiques seront menées sur base d'une approche méthodologique et pédagogique avec une forte vocation de participation portant sur l'efficacité, la crédibilité et la valeur concertée avec les décideurs publics.
- Pour ce faire, la thématique phare reste la question de la souveraineté alimentaire centrée sur la réduction de la pauvreté et d'autres thèmes transversaux liés autour.
- Un plan relatif à la démarche à suivre quant au plan d'action triennal, pourra être annoncé sur la base d'un calendrier ficelé par la responsable nationale. Il s'agira de collecter les informations nécessaires à travers des consultations tenues séparément avec les collèges des femmes dans les départements, afin de les mettre en valeur dans le plan d'action. La validation n'est valable que pendant l'AG du collège femmes et jeunes et par conséquent, elle fait objet de diffusion avec l'approbation de la majorité des membres. Après cela, le plan d'action peut être mis en œuvre.
- Il est sans omettre que cette démarche impliquera une collaboration des acteurs externes ayant des compétences pluridisciplinaires sur les thématiques dont fera état le collège des femmes/jeunes .

Intervenants

- Plusieurs compétences vont intervenir dans les discussions selon les secteurs de la filière qui seront touchés. Ceci définira le plan cadre stratégique comme moyen d'intervention découlant préalablement par des prestations, basées sur l'état des lieux de chaque département, commune et districts concernés et sous couverture par la CNOP – CONGO.
- Le nombre étant indéfini des intervenants suite à une réserve émise pour n'avoir pas encore amorcé l'état des lieux, mais il sera exhaustif et plus concis avant le démarrage du diagnostic. A la fin après, la production d'un rapport de l'état des lieux, sera présenté.
- Le choix des intervenants se fera à travers un avis d'appel d'offres qu'aura lancé le collège des femmes et des jeunes et cela permettra de concevoir un fichier de ces compétences.
- Après avoir élaboré ce fichier, l'usage ne pourra que se faire sur nécessité de travail.

Vision du collège des femmes / jeunes

- La vision du collège des femmes/jeunes est de consolider les femmes/jeunes des organisations paysannes et productrices du Congo, autour des thématiques spécifiques selon les filières, et les transcender en termes de projet d'appui en faveur de leur structuration et si possible pour effet de lobbying et de plaidoyer.
- Elle tient aussi compte des problèmes axés sur les questions transversales liées à l'éducation, à l'échange d'expérience, à la démocratie et au VIH /sida et plusieurs autres pandémies.

Missions du collège des femmes et des jeunes

- Les missions du collège des femmes/jeunes sont :
- Mener des consultations nationales afin d'identifier les problèmes les plus récurrents ;
- Echanger sur ceux étant très pertinents ;
- Faire par la suite, un état des lieux pour enclencher un montage de la cartographique des axes prioritaires ;
- Impulser une dynamique de fédération départementale, communale et de districts pour créer au bout du rouleau une Assemblée des collèges des femmes /jeunes fédérées nationales régie par une charte dont le garant est la structure faitière, qui est la représentante légale à savoir la CNOP – CONGO, qui lui discutera et/ou fera des plaidoyers et lobbying tant qu'au niveau national, sous régional et continental afin d'obtenir une place de choix de sa politique et de bénéficier aussi de l'appui de renforcement des capacités, de l'approche genre à travers les projets orientés en faveur de la femme et des jeunes.

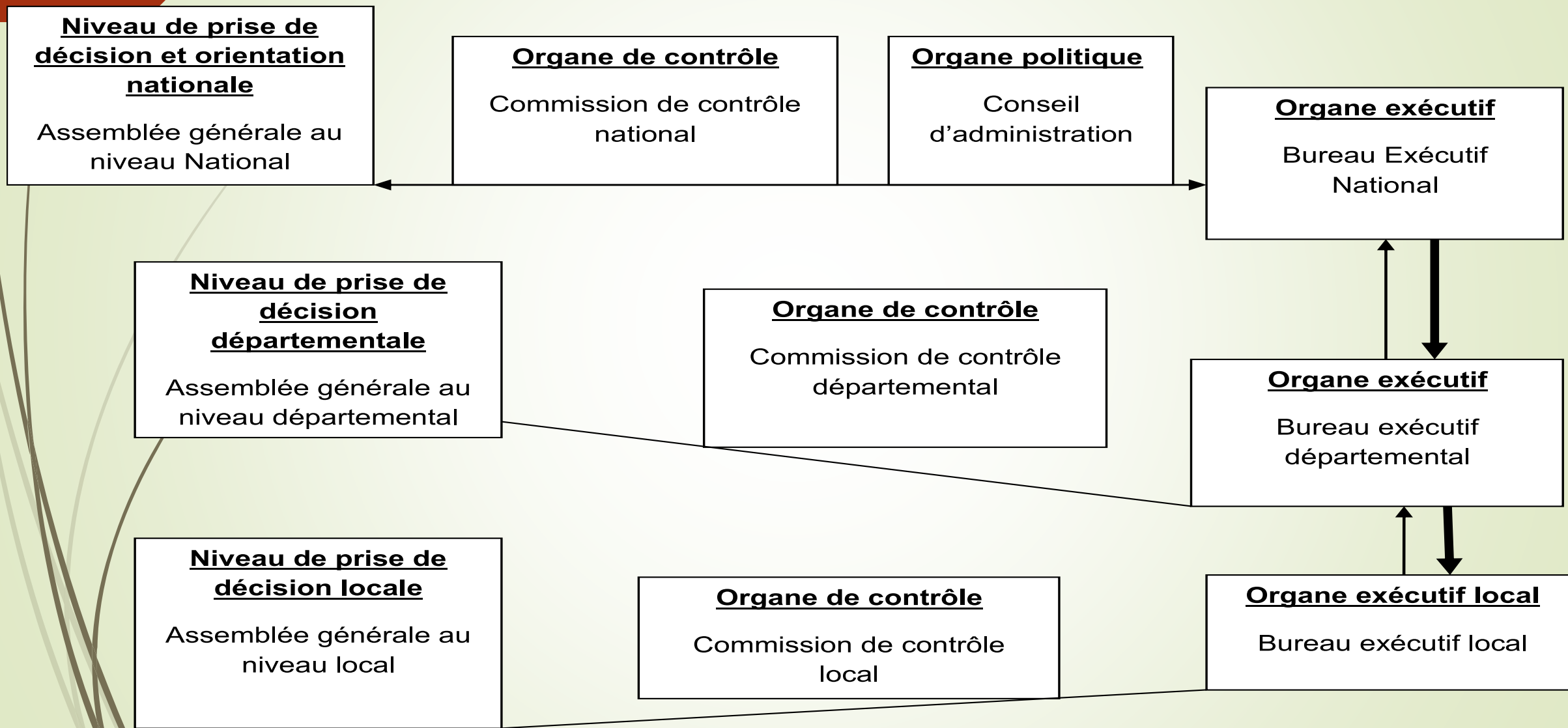
Mécanisme de suivi et d'évaluation de la cohérence

- Le collège des femmes/jeunes étant un cadre de réflexion au sein de la CNOP – CONGO, adoptera pour mécanisme de suivi et d'évaluation de la cohérence, les méthodes d'approches participatives dans l'intérêt d'une appropriation des outils existants qui ont fait déjà leurs preuves au niveau de la structure faitière et éventuellement en faisant foi de respect et d'une prise en considération des textes de base qui régissent la CNOP – CONGO.
- Pour son succès, le contrôle de la mise en œuvre par la pratique des outils existants et méthodes choisies et nécessairement adaptés à la question tenant compte du contexte et de l'environnement de chaque département, commune et district, permettra de mesurer et quantifier les prés-acquis et acquis en vue de faciliter le travail dans le but de promouvoir la pérennisation.
- Pour le faire, le collège des femmes/jeunes, veillera à ce que les problèmes soient bien identifiés et traités pour avoir des informations qui seront des véritables priorités.

Structuration du collège des femmes et des jeunes

- Le collège des femmes est structuré de la manière suivante :
- Une responsable National au niveau de la faitière, coordonne les activités selon les termes de ce cadre juridique de travail et de suivi – évaluation des objectifs y compris ses activités. Elle est proposée par le Coordonnateur National de la structure et nommée par le Conseil d'administration pour un mandat de trois ans renouvelables.
- Au niveau des départements, communes et districts, les responsables sont élues par les collèges des femmes paysannes et producteurs pour un mandat de trois ans renouvelables.
- Les responsables élues coordonnent les activités au niveau des départements, communes et des districts. Ils rendent compte à la faitière et sont sous contrôle de la responsable nationale. Sur ce, toutes sont censées veiller à coordonner les activités et faire triompher les règles de base de la structure faitière.

Les différents niveaux d'Assemblées, de contrôle et d'instance d'exécution



Consolidation des femmes /Jeunes

- La CNOP CONGO est dotée d'un plan stratégique qui donne les orientations suivantes comme objectifs à atteindre notamment sur ceux concernant :
- La représentation et défense des intérêts des paysans du Congo.
- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies, des programmes et projets de développement
- Le renforcement des capacités de plaidoyer, de lobbying et de négociation des OP dans les espaces de prise des décisions.
- La poursuite et le renforcement de la structuration des OP à partir de la base
- La vulgarisation des textes sur les politiques agricoles et informations aux OP sur les projets
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs ruraux
- L'organisation des manifestations pour la promotion des productions rurales ;
- Le plaidoyer pour le développement des produits financiers adaptés aux besoins des producteurs ruraux
- L'élaboration participative d'un code de bonne conduite par la CNOP-CONGO
- La mise en place des stratégies de communication interne et externe

Les informations obtenues, seront consignées dans une base de données à travers des fiches établies, uniquement pour encourager une facilité d'interprétation et dans la mise en usage de ces données quant à l'élaboration des documents y afférents et faisant obligation.

Ce plan cadre peut toutefois être amendé si besoin y est selon que le développement des actions à mener va s'avérer de dimension plus intense et dont la nécessité exigerait au plus d'autres éléments explicatifs à être insérés.

CHARTRE DU COLLEGE DES FEMMES/JEUNES

- L'an deux mil onze, le 05 mars, à l'hôtel phœnix, s'est tenue l'assemblée générale constitutive du collège des femmes /jeunes dans le but de consolider les efforts autour des actions qui sont menées par elles.
- Alors, Conformément aux textes de base, y compris d'autres cadre juridique en vigueur au sein de la CNOP CONGO, le collège des femmes prend l'engagement ferme de parapher la charte en bas de ce cadre juridique, la considération à œuvrer pour le pôle et de respecter les lois et orientations existantes, fait cet acte de foi. Je cite :
- Vu l'importance de ce cadre ;
- Vu l'importance de sa représentativité en tant que partie prenante dans les rencontres, aux décisions au niveau local, national, Afrique et international ;
- Vu l'importance dans les cadres d'échanges quant à la définition des politiques dans les réunions et forums ;
- Vu l'importance d'un collège des femmes, pôle de retrouvaille et de traitement des problèmes relatifs à la femme/jeunes et son milieu, interpelle notre conscience et notre attention.
- Pour cela, nous femmes paysannes agricultrices, éleveurs, transformatrices, artisanes rassemblant nos efforts dans l'intérêt de la promotion de la femme et à rendre ces actions visibles, efficaces et crédibles.
- Sont signataires, celles qui sont sur les listes ; y compris les personnes ressources comme facilitateurs,